

Conseil d'Administration extraordinaire

Centre Communal d'Action Sociale

Vendredi 18 juillet 2025 à 17h30

Procès-Verbal de la séance

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 juillet, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Isabelle LABICHE.

Présents : Mme Isabelle LABICHE, Mme Anne GLENAT, Mme Isabelle HAMEL, Mme Sylvia LAMBERT, M. Guy ROULAND, M. Denis ALBERT, Mme Michelle ROGER (arrivée 17h40) ;

Absents : Mme Marie-Gabrielle CARNET, Mme Marie MAZIER, Mme Marie-Françoise GASNIER, Mme Chantal GUILLAUME, Mme Michelle LEJEUNE, M. Yvon PACILLY (pouvoir à Michelle ROGER à 17h40), M. Joseph REBOURS, Mme Marie RESTOUT.

– o O o –

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2025,
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2025,
3. Assurance des bénévoles collaborateurs,
4. Portage des repas,
5. Préparation du repas des aînés 2025,
6. Questions et informations diverses.

– o O o –

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2025– 2025-12

Madame la Présidente soumet le Procès-Verbal de la séance du 30 avril 2025 à l'approbation du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, avec trois voix pour (Mmes Isabelle HAMEL, Isabelle LABICHE et Sylvia LAMBERT) et trois abstentions (Mme Anne GLENAT, M. Guy ROULAND et M. Denis ALBERT), décide :

D'APPROUVER le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 30 avril 2025.

2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2025– 2025-13

Madame la Présidente soumet le Procès-Verbal de la séance Extraordinaire du 07 mai 2025 à l'approbation du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à la majorité des voix sans abstention, décide :

D'APPROUVER le Procès-Verbal du Conseil d'Administration Extraordinaire du 07 mai 2025.

3. Assurance des bénévoles collaborateurs – 2025-14

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU les demandes de devis faites auprès des compagnies d'assurances et les offres reçues ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à la majorité des voix sans abstention, décide :

DE VALIDER la proposition commerciale de GAN ASSURANCES pour un montant annuel de 344 € TTC ;

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Eléments du Procès-Verbal :

Mme Glénat et l'agent en charge du CCAS présentent le dossier.

Diverses compagnies ont été sollicitées pour assurer les bénévoles de la Banque Alimentaire.

Seules GAN ASSURANCES et GROUPAMA ont fait une offre.

La difficulté est que les assurances assurent les bénévoles mais il est impossible qu'elles prennent en charge la franchise de la location du camion de Carrefour Market en cas d'accident responsable du bénévole.

Mme Glénat demande si les bénévoles utilisent fréquemment leurs véhicules personnels.

Mme ROGER explique qu'il arrive que les bénévoles transportent des denrées entre le site de distribution et les bénéficiaires lorsque le poids des colis est important. Ils l'utilisent aussi pour se rendre sur le site de distribution, à Carrefour Market pour les conducteurs.

Mme Glénat demande s'il s'agit d'une demande des bénévoles d'être assurés.

Mme Roger répond par la négative.

Mme LAMBERT pensait que le point de départ de cette demande d'assurance émanait de Carrefour Market en cas d'accident responsable avec le camion loué.

Cette franchise doit être prise en charge par le CCAS. Le contrat de location est signé par la Présidente du CCAS et, même si les noms des conducteurs bénévoles sont inscrits sur ce contrat, le CCAS est bien signataire du contrat et devra payer la franchise.

Le CCAS n'ayant pas de contrat, il a été demandé aux mêmes compagnies d'assurances de faire une offre commerciale pour la responsabilité civile des bénévoles (accidents, agressions, ...).

M. ALBERT explique la difficulté des franchises dans les contrats et le fait qu'il faille prendre en charge la franchise des bénévoles.

Mme ROGER explique que la Banque Alimentaire départementale organise des formations mais souvent éloignées du territoire de Ducey. Elle essaie de faire une session de formation hygiène et sécurité alimentaire proche de Ducey – Les Chéris.

M. ALBERT demande si un contrat d'assurance existe déjà.

Mme la Présidente et Mme Glénat indique que la GAN assure la mairie.

4. Portage des repas

Mme GLENAT rappelle les règles validées par le Conseil d'Administration concernant le portage de repas.

Eléments du Procès-Verbal :

Mme GLENAT :

Le temps alloué à la mission est de 1h15. L'agent des services techniques en charge de la mission se rend à l'EHPAD, charge les mallettes, assure le circuit (EHPAD, les myosotis, rue de la garenne, la Touche, rue du midi, EHPAD). Ce circuit doit être réalisé en 45 minutes puisque l'agent doit ensuite faire la plonge à son retour à l'EHPAD.

15 places sont disponibles (14 pourvues). L'EHPAD a indiqué que s'il y avait augmentation du nombre de bénéficiaires, cela signifie qu'elle doit embaucher un second cuisinier. Elle ne le souhaite pas.

Le véhicule actuel est vieillissant et va être changé sous quinze jours. Il faudra également laisser le temps aux services techniques d'apposer le logo communal et aménagé l'intérieur. Il devrait être prêt pour la rentrée de septembre 2025.

Mme ROGER souhaite évoquer le dernier cas qui habite la hardelière mais plus près de la croix blanche. La personne a été refusée parce que trop éloignée du circuit.

Mme GLENAT explique qu'il s'agit d'une difficulté de distance mais l'agent doit tenir compte des contraintes horaires par rapport aux aides à domicile qui interviennent à horaires précis.

Mme GLENAT rappelle le tarif unitaire du repas : 9€12. L'EHPAD reverse un peu plus de 37% de ce montant à la commune.

5. Préparation du repas des aînés 2025

Mme GLENAT rappelle qu'il est nécessaire de faire un choix pour le thème du repas, le traiteur et la location de vaisselle.

Éléments du Procès-Verbal :

Mme GLENAT rappelle les thèmes : Monuments de Normandie, la Guinguette, Nature champêtre, nature, années 80 et boules à facettes.

Le thème :

Mme LAMBERT indique avoir proposé le thème des années 50.

Mme GLENAT explique que ce thème a déjà été proposé il y a 3 ans.

Mme LAMBERT relève que le thème « guinguette champêtre » est souvent apprécié.

Les membres proposent la mise en place de fanions, paille, nappe à carreau, etc. Les propositions de décoration seront transmises aux membres pour validation avant commande.

Mme GLENAT rappelle le besoin d'aide pour la mise en place de la salle le samedi 18 octobre 2025.

Mme LAMBERT demande si le groupe de l'an dernier a été sollicité. L'animation ayant plu.

Mme GLENAT indique qu'un mail va leur être transmis. Elle énumère les groupes auprès desquels une demande a été transmise ainsi que leur lieu de provenance (par rapport aux frais de route et frais d'hébergement). Elle demande si les membres du Conseil sont favorables à reprendre le groupe de l'an dernier s'il est disponible. L'ensemble des membres donne un avis favorable. Mme GLENAT informe le Conseil d'Administration qu'elle a demandé la prestation d'un magicien. Les services vont faire une demande à M. Z pour animer le temps du repas en passant de table en table.

Le repas :

Mme GLENAT liste les prestataires sollicités et les propositions reçues.

Les membres débattent du contenu des menus et des options proposées. Le choix se porte à l'unanimité sur le traiteur « O loup St Michel » avec une abstention (7 voix pour et 1 abstention (Mme GLENAT)).

La vaisselle :

Mme GLENAT liste les prestataires sollicités et les propositions reçues.

Les membres débattent des propositions et décident, à l'unanimité, de retenir la proposition de « Réception de la Baie ».

Mme GLENAT rappelle le besoin de personnes pour assurer le service du repas le dimanche 19 octobre 2025. Les membres disponibles sont Mme HAMEL, M. ROULAND, Mme LABICHE, Mme GLENAT. Les conjoints peuvent également venir servir. Les jeunes du CMJ seront présents également (pour les plus grands).

Si le besoin s'en fait ressentir, un message sera diffusé sur les moyens de communication de la mairie pour faire appel au bénévolat des citoyens.

6. Questions et informations diverses.

Un bénévole de la Banque Alimentaire remercie les membres du Conseil d'Administration pour son soutien lors du décès de sa fille.

Mme ROGER informe que des producteurs bio du secteur se sont regroupés et ont proposé leurs produits à la Banque Alimentaire. Un producteur du Val Saint Père a proposé des courgettes bio. Mme ROGER a reçu 40 kg de légumes qu'elle a distribué aux bénéficiaires qui le désiraient.

Lorsqu'elle s'est rendue chez une famille de bénéficiaire pour livrer les produits, elle a été choquée de l'état de saleté des parties communes. Elle demande à ce que cela soit remonté au bailleur social puisqu'il est

probable que cette prestation soit externalisée ou bien que cet entretien soit du ressort des locataires à tour de rôle.

Levé de la séance 18h45.

Mme LABICHE Isabelle

Présidente du CCAS

